MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Concours externes bac + 3 de recrutement des professeurs des écoles

Seconde épreuve d'admission : première partie consacrée à l'éducation physique et sportive.

Rappels règlementaires sur l'épreuve et consignes de mise en forme des sujets

Épreuve d'entretien : première partie « éducation physique et sportive »

« La première partie (vingt minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive. Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances dans le champ des activités physiques sportives et artistiques supports de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école et au collège et sur le développement moteur et psychologique de l'enfant. Cette épreuve mobilise également les capacités d'analyse et de réflexion du candidat. Ces connaissances relèvent de trois domaines : la culture sportive (les techniques, les tactiques, les règlements, les sciences et technologies appliquées à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques), la culture corporelle (les effets de la pratique physique sur son état de bien-être et de santé, les indicateurs de l'effort, la sécurité) et la culture citoyenne (la coopération et le respect des règles collectives dans la pratique des activités physiques sportives et artistiques). Le jury propose deux questions relevant de domaines différents au candidat qui choisit d'en traiter une seule. Chaque question porte sur l'un des trois domaines de connaissances (culture sportive, culture corporelle ou culture citoyenne). Le niveau de connaissances exigible correspond aux attendus des programmes de l'enseignement commun en EPS pour le cycle 4.
Durée de l'épreuve de la première partie : vingt minutes dont huit maximum d'exposé suivi d'un échange avec le jury pour la durée restante impartie de cette première partie d'épreuve ».

1. Nature de l'épreuve

Le jury propose au candidat deux questions dont chacune porte sur l'un des trois domaines de connaissances (cultures sportive, corporelle et citoyenne) en référence au programme de l'épreuve. Le candidat choisit de traiter une seule question.
Le temps de préparation est de dix minutes et la durée de l'épreuve est de vingt minutes dont huit minutes maximum d'exposé suivi d'un échange avec le jury pour le reste du temps imparti de cette première partie d'épreuve.
Il est attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances dans l'un des trois domaines (cultures sportive, corporelle et citoyenne) correspondant aux attendus des programmes de l'enseignement commun en EPS pour le cycle 4.
Les questions portent sur la connaissance des activités physiques sportives et artistiques (APSA) supports de l'enseignement de l'EPS et sur le développement moteur et psychologique des élèves sans exiger des candidats des compétences professionnelles.
Le candidat expose ses réponses et s'entretient avec le jury. Le jury peut élargir le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat et aux deux autres domaines de connaissances qui ne sont pas traités dans la question initiale.

2. Principes d'élaboration des sujets

Les sujets comportent les informations suivantes :

- **Thème de la question :** le thème fait référence à l'un des trois domaines de connaissances (cultures sportive, corporelle et citoyenne) du programme de l'épreuve.
- **Domaine d'APSA support du sujet** : le sujet cible un domaine d'APSA offrant un choix d'activités supports au candidat pour traiter la question.
- **La question** : elle précise la problématique du sujet mobilisant des connaissances relatives à la discipline EPS.

Le choix des domaines d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) supports aux sujets sera précisé.
A titre d'exemple :

- **Activités athlétiques**
- **Activités physiques de pleine nature**
- **Activités physiques artistiques**
- **Activités de coopération et d'opposition : les jeux et sports collectifs avec ballon**

Les candidats en seront informés au plus tard à la publication de l'admissibilité.

3. Illustrations

Quatre illustrations sont proposées. Chacune présente un thème en référence à l'un des trois domaines de connaissances (cultures sportive, corporelle et citoyenne) du programme de l'épreuve et s'appuie sur l'un des quatre domaines d'APSA proposé.

<u>Première illustration</u>

Thème de la question : principes techniques (référence à la culture sportive)
Domaine d'APSA support : activités athlétiques
Question : Après avoir caractérisé différents types de courses, choisissez une course et identifiez trois principes techniques permettant d'améliorer un temps ou une distance parcourue.
Ou
Question : Après avoir précisé les enjeux portés par le choix des courses athlétiques comme activités supports en EPS, identifiez et justifiez trois acquisitions à viser dans une course de votre choix.

Deuxième illustration

Thème de la question : la sécurité en EPS (référence à la culture citoyenne)

Domaines d'APSA support : activités physiques de pleine nature

Question : Après avoir caractérisé la notion de sécurité en EPS, identifiez et justifiez trois règles fondamentales à respecter pour préserver l'intégrité des pratiquants dans une activité physique de pleine nature de votre choix.

Troisième illustration

Thème de la question : les capacités expressives du corps (référence à la culture corporelle)

Domaines d'APSA support : activités physiques artistiques

Question :
Après avoir précisé les enjeux des activités physiques artistiques en EPS, identifiez et justifiez trois difficultés qu'un pratiquant débutant peut rencontrer dans ces activités.

Quatrième illustration

Thème de la question : le respect des règles, des partenaires et des adversaires (référence à la culture citoyenne)
Domaine d'APSA support : activités de coopération et d'opposition (les jeux et sports collectifs avec ballon).
Question : Après avoir défini les principales règles à respecter dans un jeu ou sport collectif avec ballon de votre choix, choisissez deux règles et expliquez les difficultés qu'un pratiquant peut rencontrer pour les respecter.
Ou
Question : Après avoir précisé le rôle et les fonctions des règles dans un jeu ou sport collectif avec ballon de votre choix, exprimez votre point de vue sur la mise en œuvre de l'auto-arbitrage en EPS.
Ou
Question : Après avoir défini les enjeux portés par l'apprentissage des règles dans les jeux ou les sports collectifs avec ballon, identifiez trois règles principales pour permettre le bon déroulement d'un jeu ou d'un sport collectif avec ballon de votre choix en EPS.

Annexe : ressources documentaires

1. Programmes de l'enseignement commun en EPS cycle 4 : arrêté du 17-7-2020 et J.O du 28-7-2020 (annexe 3 – programme d'enseignement du cycle des approfondissement cycle 4).
2. Ressources d'accompagnement du programme d'éducation physique et sportive au cycle 4.